

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TESSON

---

## PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 22 FEVRIER 2023

N<sup>bre</sup> de conseillers municipaux en exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 13

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Tesson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Laurent MORICHON, Maire.

PRÉSENTS : M. Laurent MORICHON, M<sup>me</sup> Isabelle JOGUET, M. Alain GENEUVRE, M. Mathieu FAVRIAU, M. David BAUDRY, M. Gérard BOUTON, M. Laurent ETOURNEAU, M. Régis BRANGER, M. Jacques DUBOIS, M<sup>me</sup> Isabelle MONNET

ABSENTS AVEC POUVOIR : M<sup>me</sup> Elise BREMONT donne pouvoir à M. Gérard BOUTON, M<sup>me</sup> Anne-Marie MARTIN donne pouvoir à M<sup>me</sup> Isabelle JOGUET, M<sup>me</sup> Sabrina MENAND-BOUNNE donne pouvoir à Mathieu FAVRIAU

ABSENTS : M<sup>me</sup> Frédérique TRASSARD

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu FAVRIAU

Vus, les articles L. 2121-15 et L2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Il ouvre donc la séance à 19 heures. Le procès-verbal de la précédente séance est mis au vote. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette séance :

- Modification du RIFSEEP
- Recrutement d'un adjoint administratif
- Demandes de subventions pour le financement d'un projet de bar-restaurant multiservices
- Demandes de subventions pour le financement d'équipements sportifs
- Demande de subvention pour des aménagements de sécurité dans l'école
- Adhésion au service de paie du CDG 17
- Achat de matériel de cuisine à la commune de Préguyllac
- Questions diverses

### 1/ Procès-verbal des délibérations

#### Modification du RIFSEEP

Monsieur le Maire présente un projet de modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), qui a été adopté par la commune en 2022.

Créé par le décret du 20 mai 2014, ce régime encadre la rémunération des agents municipaux. Il remplace les primes et autres indemnités auparavant existantes.

Il s'agit d'actualiser le RIFSEEP. Seront mises à jour les caractéristiques des postes au regard des compétences et de l'expérience compte tenu du départ de certains agents qui ont depuis été remplacés.

Monsieur le Maire précise que le RIFSEEP complète la rémunération de base des agents, en incluant des primes annuelles. Il ajoute que ce projet de modification devra être soumis à l'avis du CDG 17.

Entendu cet exposé, le conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité.

#### Recrutement d'un agent administratif

Monsieur le Maire expose le projet d'un nouveau recrutement afin de remplacer un agent administratif qui a quitté son poste suite à l'échéance de son contrat au début de l'année. Il rappelle également qu'un autre agent administratif lui a fait connaître son projet de départ à terme.

Monsieur le Maire a donc publié une annonce pour le recrutement d'un agent administratif sous contrat temporaire subventionné par l'Etat.

Il précise avoir retenu la candidature d'une personne au regard de son expérience et de ses compétences, et propose au conseil municipal d'acter son recrutement. Entendu cet exposé, le conseil municipal approuve ce recrutement et la délibération sous-jacente à l'unanimité.

#### Adhésion au service de paie du CDG 17

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de souscrire au service de paie du CDG 17 afin de sous-traiter certaines formalités administratives relatives aux ressources humaines, s'agissant en particulier des fiches de paie mensuelles des agents. Monsieur le Maire propose l'adhésion de la commune à ce service.

A ce jour, un agent administratif en est chargé au sein de la mairie, mais cet agent devrait quitter notre collectivité à une date qui est encore inconnue et fait naître une incertitude sur la pérennité en interne de cette tâche. Par ailleurs, il ressort qu'au vu du coût de traitement d'un bulletin de salaire unitaire par le CDG 17, il est plus avantageux pour la commune de sous-traiter cette mission que de mobiliser le temps de travail d'un agent pour exécuter celle-ci.

L'opportunité a été également évoquée avec Monsieur le Maire de Rioux, afin de gérer les paies du personnel employé par le SIVOS Rioux – Tesson. Le conseil du Sivos devra en délibérer.

Entendu cet exposé, le conseil municipal approuve cette adhésion.

#### Demande de subventions pour l'aménagement du bar-restaurant multiservices

Monsieur le Maire précise que les délibérations relatives aux demandes de subventions au titre du DSIL, de la DETR et du « Fonds Vert », pour le financement du bar-restaurant multiservices,

adoptées le mois dernier, doivent être mises à jour. Il convient d'actualiser les montants demandés.

Monsieur le Maire rappelle que le montant du projet est estimé à 750 000 € auxquels se rajoutent 20 000 € qui ont d'ores-et-déjà été versés pour les études de maîtrise d'œuvre, auprès des agences CAILLAUD-PIGUET et URBAN HYMNS.

Seront demandés 115 000 €, soit 15 % de ce montant, au titre de la DETR, et 192 000 € soit 25% au titre de la DSIL représentant un cumul de 307 000€ demandé au titre des fonds de l'État.

Le « Fonds Vert », nouvellement créé par l'Etat, sera également sollicité à hauteur des dépenses de réhabilitation énergétique du bâtiment, soit 80 % de 150 000 €, à savoir 120 000 €.

Un financement sera également sollicité auprès du département, à savoir 40 % de 180 000 de financement de la rénovation de la partie ancienne du bâtiment (72 000 €), auquel s'ajoute un montant identique pour l'agrandissement du bâtiment (partie neuve).

Dans l'hypothèse où ces subventions seraient accordées, un emprunt de la commune serait nécessaire à hauteur de 160 000 €, auxquels s'ajouteraient 37 000 € de fonds propres, financés sur le budget 2023. Dans le cas contraire, une aide sera sollicitée auprès de la Communauté de Commune de Gémozac et de la Saintonge Viticole. Monsieur le Maire se dit intéressé par les conditions de financement proposées par la Banque des Territoires. Un emprunt sur 30 ans pourrait être envisagé pour une estimation de 890 € mensuels, couverts par le loyer perçu auprès de l'exploitant du bâtiment.

Monsieur le Maire précise qu'il faut tenir compte d'une marge de sécurité liée à des dépenses imprévues.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lancer l'appel d'offre pour la sélection d'entreprises pour envisager le commencement des travaux courant deuxième semestre 2023. Un panneau d'affichage réglementaire du permis de construire accordé en 2022 a d'ores-et-déjà été apposé sur le bâtiment, et constaté par huissier de justice.

Monsieur le Maire précise que des demandes de subventions pourraient être déposées l'an prochain, en fonction du rythme des travaux.

Entendu cet exposé, le conseil municipal approuve ces demandes de subventions.

#### *Demande de subventions pour le financement d'équipements sportifs*

Madame JOGUET expose un projet d'installation d'équipements sportifs au sein du parc de jeux de la commune, dans le cadre d'un fonds ouvert par l'Agence Nationale du Sport dans le contexte des Jeux Olympiques 2024.

Madame JOGUET détaille brièvement les équipements envisagés. Le conseil municipal approuve cette demande de subvention qui serait au maximum à hauteur de 80%.

#### *Demande de subvention pour des aménagements de sécurité dans l'école*

Monsieur le Maire précise avoir sollicité la Gendarmerie pour une visite de contrôle concernant les conditions de sécurité au sein de l'école. Des travaux et des équipements divers sont à prévoir. L'accès doit être réaménagé. Les vitres de l'école doivent être opacifiées. Des alarmes anti-intrusion sont à installer.

Les aménagements en question nécessitent un financement de 18 000 € HT. Une subvention maximum de 80% doit être demandée auprès de l'Etat. Le conseil municipal approuve cette demande de subvention.

### Projet d'achat de matériel de cuisine auprès de la commune de Préguiillac

Monsieur le Maire expose que la commune de Préguiillac se sépare de divers éléments de cuisine équipant actuellement son restaurant scolaire (fours, friteuse, matériel de plonge...).

Après avoir étudié ce matériel avec l'exploitant du futur bar-restaurant multiservices, Monsieur le Maire a formulé une proposition d'achat de 3 000€ afin d'équiper la salle de cuisine. Ainsi, l'équipement du futur bar-restaurant pourra être assuré à moindres frais.

Entendu ces dires, le conseil municipal approuve cette opération d'achat.

## **2/ Questions diverses**

### Dématérialisation des documents administratifs

Monsieur le Maire propose que la mairie s'équipe d'un système de dématérialisation des documents administratifs, accompagné d'une sauvegarde. Le service est payant à hauteur de 250 €/mois, et proposé par la société BSI, qui est en charge de la maintenance des photocopieurs de la commune.

Monsieur le Maire précise que ce système sera davantage en conformité avec les normes de cybersécurité et respectueux de la réglementation générale sur la protection des données. Suite à une question de Monsieur DUBOIS, Monsieur le Maire précise que les données de la mairie seraient sauvegardées par la société ORANGE, et consultables en temps réel.

Monsieur DUBOIS s'interroge également sur la possibilité d'une défaillance éventuelle de ce prestataire. Monsieur le Maire, ne pouvant répondre dans le détail, se rapprochera de l'entreprise pour obtenir de plus amples informations techniques.

### Gestion du cimetière

Monsieur le Maire expose au conseil municipal une solution de gestion informatisée du cimetière, proposée par la société O MULTIMEDIA. Il précise avoir dénoncé un précédent contrat passé avec la société ELABOR à ce sujet, compte-tenu de l'insuffisante qualité de ses services. Monsieur le Maire détaille le fonctionnement de ce logiciel. Les concessions seront notamment identifiées à l'aide d'une photographie réalisée par un drone. Son coût d'acquisition est de 2 800 €. Le conseil municipal manifeste son accord pour l'acquisition de ce logiciel.

### Projet d'une nouvelle chaufferie pour l'école

Monsieur le Maire expose que le projet de création d'une nouvelle chaufferie pour l'école, étudié l'an dernier, semble aujourd'hui éligible au nouveau « Fonds Vert » de l'Etat. Une demande de subvention sera donc effectuée pour financer ce projet, qui n'a pas pu bénéficier de la DSIL en 2022. Une délibération sera prochainement soumise au vote du conseil municipal.

#### Recherche de logements par le Ministère des Armées dans la région

Monsieur le Maire expose la sollicitation de la commune par le Ministère des Armées, recherchant des logements à louer pour ses agents. En effet, la base militaire de Cognac devrait accueillir de nouveaux effectifs dans les mois à venir. Il s'agit d'une opportunité pour la commune.

#### Installation de « feux récompenses »

Monsieur le Maire présente une solution de « feux récompenses » au conseil municipal, qui pourraient être installés au niveau des carrefours au sein du bourg afin d'améliorer la sécurité. Ces feux sont déplaçables. Leur coût est de l'ordre de 5 000 € par unité. Un investissement futur pourrait être envisagé.

#### Achat de matériel d'entretien

Monsieur le Maire annonce avoir fait l'acquisition d'un désherbeur thermique (projection d'air chaud) et d'un laveur haute-pression.

#### Offre de service par la société AXA ASSURANCE (mutuelle communale)

Monsieur le Maire expose une offre de service qui lui a été présentée par la société AXA ASSURANCES, relative à la mise en place d'une mutuelle communale sur Tesson. Il précise que la commune est également adhérente au service de la société MUTUALIA.

#### Vente d'un terrain pour l'installation d'une entreprise

Monsieur le Maire annonce avoir procédé à la signature du compromis de vente de deux parcelles à la société DUMAS PLOMBERIE, situés à proximité du garage automobile, afin de permettre l'installation de cette entreprise à l'entrée du bourg.

#### Proposition de vente d'un terrain communal

Monsieur le Maire expose une proposition d'achat formulée par Monsieur et Madame BAUDRY concernant la parcelle ZK 45, située rue de la Forge. Monsieur ZOEL, riverain de cette parcelle, s'était également fait connaître pour un achat de cette parcelle.

Monsieur le Maire note que le conseil municipal est opposé à la vente de cette parcelle. En exposant notamment l'opportunité pour la commune de conserver un accès aux terrains situés à l'arrière des maisons riveraines de la rue de la Forge, dans la perspective d'aménagements publics.

En l'état, la vente de cette parcelle n'apporterait aucun bénéfice significatif pour la commune et ses administrés. Monsieur FAVRIAU partage également cette opinion.

### Poursuite du lotissement « Les Maraîchers »

Monsieur le Maire expose que le projet de permis d'aménager « Les Maraîchers » a fait l'objet d'un refus de la part de l'Architecte des Bâtiments de France lors de son instruction en 2022. Ce refus a été adressé à la mairie en dehors des délais d'instruction. Monsieur le Maire n'en avait alors pas tenu compte et avait choisi de donner une suite favorable à ce permis d'aménager.

Suite à un recours formulé par l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité de l'acte, Monsieur le Maire se voit contraint de retirer le permis d'aménager par défaut d'accord de l'ABF. Deux réunions ont été réalisées entre la commune, l'ABF et Madame la Sous-Préfète afin de réétudier l'opération et d'en trouver l'issue.

Un nouveau projet de permis d'aménager est donc à l'étude, et devrait être accepté par l'ABF suite à la médiation réalisée sous le regard de Madame la Sous-Préfète. Son dépôt est envisagé rapidement pour une délivrance à compter de juin/juillet 2023. Monsieur le Maire envisage d'anticiper dès à présent la passation d'un futur appel d'offre auprès des entreprises afin de pouvoir débiter les travaux dans les meilleurs.

### Démission d'un agent municipal

Monsieur le Maire annonce que l'agent municipal recruté au mois de janvier 2023, a quitté son poste pour raison personnelles.

### Travaux divers réalisés sur la commune

Monsieur GENEUVRE expose quelques travaux réalisés par les agents municipaux (épandage de graviers sous les halles, équipement de la mairie par des ampoules basse consommation, etc).

### Proposition d'une sensibilisation aux enjeux de cybersécurité par la gendarmerie nationale

La gendarmerie nationale a fait connaître auprès de Monsieur le Maire une proposition d'intervention auprès des administrés de la commune sur le sujet de la cybersécurité. Monsieur le Maire soumet cette proposition au conseil municipal. Monsieur FAVRIAU suggère que l'intervention soit étudiée avec l'association ORDI FACILE.

### Événement à la médiathèque de Tesson

Madame JOGUET informe le conseil municipal de la participation de la médiathèque de Tesson au « Festival de la Petite Enfance » organisé par la médiathèque départementale le 16 juin 2023. Un intervenant animera une lecture de contes auprès des élèves de l'école.

### Information sur le calendrier budgétaire

Monsieur BOUTON précise à l'assistance qu'un vote du compte administratif 2022 sera réalisé au cours de la séance du prochain conseil municipal (mars). Ce vote sera suivi du vote du budget primitif 2023 lors de la séance suivante (avril).

Le résultat du compte administratif 2022 sera de l'ordre de 152 000 €, lequel a servi à couvrir notamment les besoins de financement des investissements réalisés. Un report de 628 000 € sur le budget primitif 2023 sera constaté. En définitive, pour l'instant la situation financière de la commune apparaît normale, l'endettement ayant été maîtrisé et sans alerte particulière, malgré un contexte de pression des dépenses de fonctionnement.

Monsieur BOUTON informe l'assistance que les budgets annexes présentent des excédents susceptibles d'abonder de futurs investissements.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.*

Fait à Tesson, le 23 février 2023.

*Le secrétaire de séance,*



*Le maire, Laurent MORICION*



